

TEMOIGNAGE SUR LE BILL POUR QUALIFIER LES JUGES DE PAIX.

Répond—Je crois que tel était le but principal du président, M. Gale, et de la majorité des magistrats alors présents, et je lui ai moi-même dit alors ce que j'en pensais. Je lui fis également remarquer qu'une référence au gouverneur, à moins qu'elle n'eut pour but la destitution en question, ne pouvait en aucune manière éclairer les magistrats sur cette question importante.

Question—Parmi les magistrats qui votèrent avec la majorité sur cette question de *superseedeas*, s'en trouvaient-ils quelques-uns n'ayant aucune propriété, et n'offrant par conséquent aucune responsabilité pour leurs actes?

Répond—Oui; quatre de ces messieurs n'avaient, à ma connaissance, aucune propriété; le fait était notoire. Il y en a trois autres auxquels je ne connais aucun bien-fonds.

Question—La création de la place de président de session de quartier et l'établissement du bureau de police à Montréal ont-ils été avantageux au public, et le corps des magistrats y a-t-il gagné sous le rapport de la considération.

Répond—La création de la place du président de sessions de quartier n'a pas été aussi avantageuse au public que l'on avait droit de l'espérer, elle a eu l'effet de déconsidérer le corps des magistrats à Montréal. Quant à l'établissement du bureau de police l'opinion générale est qu'il a été plus nuisible qu'avantageux en ce qu'il a concentré dans la personne du président ou des présidents toute la police de Montréal, qui par la loi est confiée au corps des magistrats.

Question—Les magistrats de Montréal jouissent-ils en général de la confiance publique.

Répond—Je ne crois pas que le corps des magistrats de Montréal jouissent de la confiance publique, particulièrement depuis l'émanation de l'arrêt de la cour de paix pour le District de Montréal.

Question—A quoi peut-on attribuer ce défaut de confiance surtout depuis cette époque.

Répond—D'après l'opinion publique, c'est principalement à l'empire que le président de quartiers de session s'est acquis sur la majorité des magistrats de Montréal, et qui est tel qu'il peut emporter toutes les mesures qu'il a en vue.

Question—Pouvez-vous citer quelques effets de l'influence ainsi exercée par le dit président.

Répond—Lors de l'affaire du *Superseedeas* en question dans une assemblée de magistrats ou on la discutait; M. Gale ayant observé qu'il avait un devoir pénible à remplir, mais qu'il se croyait tenu par son serment de rapporter au gouvernement exécutif tout ce qui se passerait à cette assemblée ainsi que les noms des magistrats qui voteraient pour ou contre ces résolutions; Je m'aperçus que ces observations de M. Gale avaient eu l'effet d'intimider un des magistrats de la dite assemblée, tellement qu'il me dit depuis que ne se considérant plus libre d'émettre son opinion, il avait pris la détermination d'assister le moins possible aux dites assemblées, de crainte de perdre une place de profit qu'il avait sous le gouvernement. En effet depuis cette époque ce magistrat a assisté rarement aux dites assemblées.

Question—Les juges de paix à Montréal sont-ils comptables des deniers publics de la ville, et à qui?

Répond—Je les crois comptables soit au gouvernement de sa Majesté en cette province, soit aux lords de la trésorerie en Angleterre, et néanmoins depuis plus de vingt ans je n'ai pas connaissance qu'ils aient jamais rendu aucun compte ni qu'ils aient été requis de le faire.

Question—La destitution des quatre magistrats ci-dessus mentionnés a-t-elle produit un sentiment pénible parmi les citoyens de Montréal?

Répond—Oui, et l'opinion générale s'est manifestée contre cette mesure qui avait l'effet de retrancher du corps des magistrats quatre de ses principaux membres.

Question—Combien y a-t-il de magistrats dans la liste de Montréal depuis la dernière commission?

Répond—De vingt-cinq à trente, non compris les conseillers et les juges.

Question—De ce nombre combien y en a-t-il qui ne soient pas nés dans la province?

Répond—De quinze à vingt, au meilleur de ma connaissance.

Question—N'y a-t-il pas dans la cité de Montréal un nombre de Messieurs Canadiens possédant toutes les qualifications nécessaires à un magistrat?

Répond—Oui, et je me rappelle d'en avoir moi-même fourni une liste de douze à quinze à M. David Ross, président des sessions de quartier, et ce à sa demande. Je crois que cela eut lieu en mars ou avril dernier. J'aurais assurément pu ajouter encore à cette liste les noms de plusieurs individus qualifiés.